

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Un des objectifs du Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau est l'entretien courant des cours d'eau et de la ripisylve (végétation des bords de cours d'eau). Un **programme pluriannuel de travaux d'entretien et de renaturation des cours d'eau** est mis en place à l'échelle du bassin versant **pour améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau** et garantir une logique d'action amont-aval ainsi que la cohérence avec les usages.

POURQUOI ENTREtenir ?

La végétation assure de multiples fonctions et garantit le bon fonctionnement naturel des cours d'eau. Elle :

- **STABILISE LES BERGES** : les racines des arbres fixent le sol et limitent les érosions.

- **PROTEGE LORS DES CRUES**

Les branches se couchent, protègent le sol et bloquent les bois flottants

Les végétaux présents dans le lit majeur agissent comme un frein et diminuent la vitesse du courant

- **AMELIORE LA QUALITE DE L'EAU ET LA BIODIVERSITE**

L'ombre des arbres évite le réchauffement de l'eau et donc le développement des bactéries et des algues. Les racines filtrent les pollutions

La ripisylve offre un abri et de la nourriture aux animaux et aux espèces aquatiques :



Cistude d'Europe

Couleuvre vipérine

Rainette verte

Anguille

- **APPORTE UN CADRE DE VIE AGREABLE** et des lieux récréatifs (pêche, balade...)



Vocabulaire

Bassin versant : territoire délimité par les lignes de crêtes qui recueille les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentant une rivière.

Ripisylve : végétation des bords de cours d'eau. Issu du latin « ripa » rive et « sylva » forêt.

Embacle : arbre couché, bouchon de végétation, bois morts situés dans le cours d'eau.

Atterrissement : dépôt de galets ou de sables dans le lit du cours d'eau.

Qui ?

Riverains et SMBVG (entretien complémentaire)

A l'échelle de sa parcelle, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit. Cf. Art L215-14 – Code de l'environnement

A l'échelle du bassin versant, dans l'intérêt général, le **SMBVG** intervient pour **améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau** tout en garantissant la cohérence avec certains usages.

Le propriétaire riverain conserve donc ses droits et obligations. L'entretien régulier est **complémentaire** de celui réalisé par le SMBVG.

QUELS SONT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN REALISES ?

Les travaux sont programmés par année et par secteur.



ABATTAGE, ELAGAGE ET DEBROUSSAILLAGE SELECTIFS :

Les arbres morts trop penchés qui risquent donc de tomber dans le lit sont supprimés. Toutefois, les arbres morts bien droits représentant des niches écologiques sont conservés. La strate buissonnante est favorisée car ces végétaux se plient et ralentissent le courant. Des débroussaillages d'espèces végétales envahissantes (ronces, cannes) sont réalisés si leur volume est trop important. Cela permet de favoriser le développement d'espèces locales de bords de cours d'eau (Saules, Frênes, Aulnes, Charmes, etc...) et de retrouver une ripisylve cohérente.



ENLEVEMENT SELECTIF DES EMBACLES :

Les bouchons de végétation en travers du cours d'eau sont enlevés. Certains petits arbres morts sont laissés dans les zones naturelles car ils procurent des abris aux animaux.

ENLEVEMENT DE DECHETS :

Déchets style gravats, encombrant, plastiques, ferrailles...

TRAITEMENT DES ATTERISSEMENTS :

L'opération se fait par griffage des zones de dépôts de sédiments. L'objectif est d'éviter la réduction de la section d'écoulement due au développement de la végétation sur l'atterrissement. Cela permet aux sédiments d'être transportés de nouveau par l'eau.

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES ET/OU ENVAHISSANTES :

Ces espèces sont invasives (Ailantes, Renouée du Japon, Raisin d'Amérique, Buddleia (arbre à papillons), Mimosa...) en bord de cours d'eau car elles empêchent le développement des espèces locales en prenant leurs places. Elles déstabilisent les berges et érodent les sols.

REPLANTATIONS : Des replantations ponctuelles d'espèces endémiques de la ripisylve (Saules, Frênes, Aulnes, Charmes) sont réalisées sur les secteurs dépourvus de végétation pour prévenir les érosions et recréer une continuité écologique.



Aulne glutineux



Saule blanc



Travaux entre :

- **Début septembre 2025 & fin octobre 2025 pour la 1ère catégorie piscicole : Truite**
- **Travaux entre début septembre 2025 & fin mars 2026 pour la 2ème catégorie piscicole : Cyprinidés**

NB : Les dates d'entretien sont choisies en fonction de la période de reproduction des espèces piscicoles

Adresse du siège du Syndicat Mixte : Mairie de Pierrefeu-du-var, pl. Urbain Sénès, 83 390 Pierrefeu-du-var

Adresse de nos locaux : 36 allée des Platanes, éco-quartier du Réal Martin, Bât. D, 83390 Pierrefeu-du-var



